



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 août 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2203 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a prolongé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) jusqu'au 29 février 2016 et m'a prié de lui rendre compte, tous les six mois, de l'application de la résolution. Il présente l'état d'avancement de l'exécution du mandat et dresse un bilan des principaux faits survenus sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et sur ceux de la sécurité et des droits de l'homme en Guinée-Bissau depuis mon rapport du 19 janvier 2015 (S/2015/37).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Durant la période à l'examen, la situation politique est globalement restée calme en Guinée-Bissau, bien que marquée par des désaccords croissants entre les organes de souveraineté ainsi qu'au sein du principal parti politique, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde (PAIGC), notamment entre le Président et le Premier Ministre.

3. Le 16 février, les 28 membres de la Commission spéciale sur la réforme constitutionnelle ont pris leurs fonctions lors d'une cérémonie présidée par le Président de l'Assemblée nationale, Cipriano Cassamá. La Commission se compose de 10 parlementaires, de 4 représentants de la société civile et de 4 autres membres représentant respectivement le Cabinet du Premier Ministre, le Cabinet du Président de la République, la Cour suprême et le Bureau du Procureur général, appuyés par 10 fonctionnaires de l'Assemblée nationale qui leur apportent une assistance technique dans le domaine juridique. Elle est censée mettre au point, dans un délai d'un an, un projet de constitution révisé qui doit ensuite faire l'objet de consultations publiques avant son adoption définitive par l'Assemblée nationale.



4. Les 10 et 11 mars, le Gouvernement a organisé un forum intitulé « Horizon 2025 : pour une Guinée-Bissau qui va de l'avant », en prélude à la table ronde des partenaires internationaux tenue le 25 mars à Bruxelles. À la cérémonie d'ouverture, le Président José Mário Vaz a exprimé son soutien total et inconditionnel au Gouvernement pour l'organisation de la table ronde et demandé à la communauté internationale de maintenir son appui à la Guinée-Bissau. Le 12 mars, le Premier Ministre, Domingos Simões Pereira, a présenté à l'Assemblée nationale le Plan stratégique et opérationnel pour 2015-2020 et tracé les grandes lignes des ambitions du Gouvernement s'agissant du développement de la Guinée-Bissau.

5. Le 25 mars, le Gouvernement bissau-guinéen a organisé à Bruxelles la table ronde des partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Union européenne. Plus de 70 délégations représentant des pays, des organisations multilatérales, des institutions financières internationales, des organisations régionales et des acteurs de la société civile ont participé à la manifestation. Les annonces de contribution à l'appui du Plan stratégique et opérationnel du Gouvernement pour 2015-2020 ont atteint 1,2 milliard de dollars. Le plan du Gouvernement pose une base claire pour les réformes à mener dans des domaines cruciaux comme la défense, la sécurité, la justice et le développement économique et social et vise à créer les conditions d'une stabilité à long terme et d'un développement durable du pays. La veille de la table ronde, le Conseil de l'Union européenne a levé les mesures qui limitaient depuis juillet 2011 l'aide apportée par l'Union en raison de préoccupations quant à l'impunité dont certains pouvaient jouir en Guinée Bissau.

6. Le 2 avril, le Premier Ministre a rendu compte à l'Assemblée nationale des résultats de la table ronde, attribuant le succès de celle-ci à la mobilisation de l'ensemble de la société bissau-guinéenne autour d'un objectif commun. Il a fait observer que la communauté internationale avait montré clairement qu'elle continuait de soutenir la stabilisation du pays. À l'issue de la séance, l'Assemblée a manifesté son soutien au Gouvernement en adoptant une motion de confiance. Le 7 avril, lors d'une séance d'information à l'intention des partenaires nationaux, internationaux, bilatéraux et multilatéraux, le Premier Ministre a indiqué que le Gouvernement entendait créer de solides mécanismes de coordination afin de superviser de près l'utilisation, la gestion et la répartition des fonds promis à l'occasion de la table ronde.

7. Le 18 mai, les 32 membres de la Commission d'organisation de la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement ont prêté serment lors d'une cérémonie présidée par le Président de l'Assemblée nationale, en présence de mon Représentant spécial et Chef du BINUGBIS, Miguel Trovoada, et de membres de la communauté diplomatique. Dans son discours, le Président de la Commission, le père Domingos da Fonseca, a insisté sur le fait que la paix était une condition préalable au développement national et supposait des efforts de la part de tous les Bissau-Guinéens. Le Président de l'Assemblée nationale a souligné qu'il importait de se réconcilier avec le passé mais que la quête de vérité ne devait pas se transformer en chasse aux sorcières. Il a également mis l'accent sur la nécessité pour le pays de traiter les causes de la violence et des inégalités afin que tous les citoyens puissent vivre dans la dignité. Il a déclaré que la Commission devait garder à l'esprit la possibilité d'accorder une amnistie, qui faisait partie des moyens de parvenir à la réconciliation nationale. Le 9 juin, la Commission d'organisation s'est

réunie pour la première fois et a décidé d'organiser un séminaire-retraite à Canchungo (région de Cacheu) du 10 au 12 juillet. Pendant le séminaire, elle a ébauché un plan de travail devant aboutir à la tenue d'une conférence nationale en 2016 et, par suite, à la mise en place de mécanismes de suivi pour le règlement des conflits. La Commission a recensé plusieurs causes de conflit en Guinée-Bissau, dont la lutte pour le pouvoir entre groupes, les tensions ethniques et l'intolérance.

8. Le 19 mai, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a tenu sa quarante-septième session ordinaire à Accra; à cette occasion, elle a vivement encouragé les autorités bissau-guinéennes à mener leurs réformes structurelles et s'est félicitée de la réussite de la table ronde internationale. La CEDEAO a invité les partenaires internationaux à honorer leurs engagements et s'est engagée à continuer de soutenir la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la défense et de la sécurité. Elle a par ailleurs décidé de proroger le mandat de sa mission en Guinée-Bissau jusqu'au 31 décembre 2015 et prié le Président de la Commission de poursuivre ses démarches visant à lever des fonds auprès des partenaires de développement afin d'appuyer la mission.

9. Du 28 au 30 mai, le Président a accueilli le Roi Mohammed VI du Maroc pour une visite d'État en Guinée-Bissau. Le Roi était accompagné d'une forte délégation de représentants du Gouvernement et des milieux d'affaires. Au cours de la visite, les deux pays ont signé 16 contrats bilatéraux concernant les pêches, l'agriculture, la sécurité intérieure, la gouvernance locale, les infrastructures, l'énergie solaire et la santé. Le Maroc a également fait don de 4 millions de doses de vaccins vétérinaires et de 12 tonnes de médicaments contre la tuberculose et d'autres maladies présentes en Guinée-Bissau. En outre, une équipe médicale marocaine a proposé des consultations et des interventions chirurgicales gratuites à l'hôpital national Simão Mendes à Bissau.

10. Le 30 mai, le Conseil des ministres a tenu pour la première fois une séance spéciale à Bafatá. Le Gouvernement entend organiser d'autres séances spéciales en dehors de Bissau, de manière à réunir les autorités régionales et locales pour adopter leurs plans de développement régional respectifs.

11. Le 12 juin, le Président a conduit la cérémonie d'assermentation de 13 membres du Conseil d'État, organe consultatif suprême de la Guinée-Bissau. Le Conseil d'État est un appareil politique placé sous l'autorité du Président de la République et compétent pour rendre un avis consultatif sur la dissolution de l'Assemblée nationale, la déclaration d'un état d'urgence, la démission du Gouvernement ou une déclaration de guerre et pour conseiller le Chef de l'État, s'il le demande, dans l'exercice de ses fonctions.

12. Les 20 et 21 juin, le Comité central du PAIGC s'est réuni pour examiner la situation interne du parti et a décidé, entre autres : a) de remplacer le Secrétaire national du parti, Abel da Silva, par Aly Hijazy; b) de nommer Manuel Santos à la présidence de la Commission d'organisation de la Convention nationale du parti; c) d'adopter une motion de confiance dans sa direction; et d) de charger son troisième vice-président, Baciro Dja, de présenter un rapport financier sur la campagne électorale de 2014. Le 23 juin, M. Dja a démissionné de ses fonctions de ministre de la présidence du Conseil des ministres.

13. En réponse aux préoccupations des partenaires internationaux quant à la situation politique et aux rumeurs récurrentes d'une démission imminente du Gouvernement, le Premier Ministre a organisé le 24 juin, à Bissau, un dîner de travail avec le corps diplomatique. Dans son allocution, il a reconnu l'existence de tensions qui ralentissaient l'application des décisions issues de la table ronde des partenaires internationaux. Rappelant les appels du Comité central du PAIGC en faveur d'un dialogue institutionnel, il a exprimé son intention d'aborder immédiatement la situation actuelle avec le Président de la République. Le 25 juin, à la demande du Gouvernement, l'Assemblée nationale a tenu un débat d'urgence et adopté à l'unanimité une motion de confiance au Gouvernement.

14. Le 3 juillet, dans une allocution télévisée, le Président a démenti les allégations selon lesquelles il aurait eu pour projet de demander la démission du Premier Ministre Pereira. Cette déclaration a mis fin à des mois d'incertitude politique et devrait accélérer la réalisation du Plan stratégique et opérationnel du Gouvernement pour la période 2015-2020.

15. La première semaine d'août, la situation politique en Guinée-Bissau est devenue plus tendue, le fossé entre le Président et le Premier Ministre se creusant. Le 6 août, ce dernier a annoncé lors d'une conférence avec des représentants de la communauté internationale qu'il entendait préserver le résultat des élections. Plus tard le même jour il a tenu le même discours à l'attention de la nation. Le lendemain, le Président a lui aussi rencontré le corps diplomatique à Bissau. À cette occasion, il a critiqué les résultats du Gouvernement et reconnu que le pays traversait une crise grave qui bloquait le fonctionnement des institutions. Le 8 août, le bureau politique du PAIGC, qui avait soutenu la candidature du Président Vaz, a tenu une réunion extraordinaire et publié une déclaration dans laquelle il demandait le rétablissement immédiat d'un dialogue constructif, notamment au Président de la République. Il a vivement condamné l'action du Président et menacé de lui retirer sa confiance. Le 5 août, le deuxième parti du pays, le Parti du renouveau social, a publié une déclaration analogue où il exprimait sa solidarité avec le Gouvernement et reprochait au PAIGC d'être responsable du statu quo. Compte tenu de la situation, j'ai moi-même pris contact avec le Président Vaz et d'autres dirigeants de la région, et insisté sur la nécessité de régler les désaccords politiques en Guinée Bissau de façon pacifique, collaborative et constructive. Mon Représentant spécial a aussi continué de demander à tous les intéressés de reprendre le dialogue et de faire passer l'intérêt national avant les différends personnels.

16. Deux membres du Cabinet font l'objet d'une enquête du Bureau du Procureur général pour suspicion de fraude et de crimes et délits économiques. Le Secrétaire d'État chargé de la coopération internationale et des communautés a été arrêté le 4 juin au motif de son implication présumée dans la délivrance irrégulière de passeports diplomatiques et de service. Il a été remis en liberté conditionnelle le 6 juin. Le 9 juillet, le Ministre des affaires étrangères a été convoqué par le Bureau du Procureur général, qui l'a contraint à verser une caution d'environ 167 000 dollars et a saisi son passeport le temps de l'enquête. Le 13 juillet, le Secrétariat national du PAIGC a publié un communiqué dans lequel il s'inquiétait des attaques systématiques du Bureau du Procureur général contre des membres du Gouvernement sur la base de leur implication présumée dans des affaires de corruption et engageait les organes de souveraineté à respecter la présomption d'innocence.

B. Sécurité

17. Les conditions générales de sécurité sont restées stables dans le pays au cours de la période considérée, et le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de ses programmes de réforme. Le 6 mars, Octávio Alves, conseiller auprès du Ministre des affaires étrangères, a été nommé Ministre de l'intérieur. Le poste était vacant depuis la démission de M. Botche Candé en novembre 2014. Juriste formé au Portugal, M. Alves avait exercé les fonctions de Procureur général et occupait le poste de Secrétaire d'État à l'ordre public dans le Gouvernement de Carlos Gomes Jr.

18. Le 14 mai, sur proposition du Ministre de l'intérieur, le Conseil des ministres a démis de leurs fonctions le Directeur général de la police de sécurité publique, le général de brigade Armando Nhaga, et le Commandant général de la Garde nationale, le général de brigade Tomás Djassi. Tous deux avaient été maintenus dans leurs fonctions respectives après le coup d'État de 2012. Le Commissaire José António Marques, jusqu'alors Inspecteur général du Ministère de l'intérieur, a prêté serment comme nouveau Directeur général de la police de sécurité publique le 15 mai. Le Commandement général de la Garde nationale échoit au général de brigade Armando da Costa Marna, également assermenté le 15 mai, qui était jusqu'alors l'adjoint de l'ancien commandant.

C. Situation des droits de l'homme

19. La période considérée a vu peu de progrès dans la conduite des enquêtes et la mise en place de mécanismes de responsabilisation en ce qui concerne les graves violations des droits de l'homme commises par le passé, à l'exception notable des poursuites engagées contre quatre agents de police accusés du passage à tabac d'un civil qui en est mort le 20 septembre 2014. Le 25 mai, le tribunal régional de Bissau a tenu la 2^e séance du procès, au cours de laquelle deux suspects ont été entendus : un commandant et un sergent. Durant la séance du 15 juin, les anciens chefs de la police de sécurité publique et de la Garde nationale devaient comparaître en qualité de témoins, mais ils ne se sont pas présentés, en conséquence de quoi l'audience a été annulée. Ils ont par la suite été convoqués et entendus comme témoins le 22 juin par le tribunal régional de Bissau, et le procès continuera après l'audition de criminalistes prévue en juillet.

20. Les violences à l'encontre des femmes et des enfants, en particulier le mariage forcé, le viol, la violence domestique et la mutilation génitale féminine demeurent un sujet de vive préoccupation en Guinée-Bissau. D'après le rapport sur la violence à l'égard des enfants en Afrique, lancé le 11 février par l'Union africaine, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, la Mission permanente de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'African Child Policy Forum, 34 % des filles sont victimes de mariage forcé dans le pays. Des organisations non gouvernementales locales estiment que 80 % des cas se produisent dans les régions de l'est. Il convient de noter que, dans la plupart des cas, les forces de l'ordre et la justice ne sont pas en mesure d'agir, faute de ressources matérielles et humaines adéquates et du fait de l'hostilité des membres de la communauté concernée.

21. Sur une note positive, la mise en œuvre de la loi contre les mutilations génitales féminines, promulguée en juillet 2011, a progressé. Le 16 mai, 10 exciseuses (*fanatecas*) se sont engagées à abandonner cette pratique préjudiciable et à dénoncer et signaler tout cas qui serait porté à leur connaissance. Elles ont pris cet engagement lors d'une cérémonie publique organisée par Djinopi, un consortium d'organisations non gouvernementales locales, et des partenaires du BINUGBIS œuvrant pour l'éradication de ces mutilations. De plus, le 26 mai, le tribunal régional de Bafatá a rendu son verdict dans une affaire relative à la mutilation génitale de huit filles (âgées de 11 mois à 7 ans) qui a eu lieu à la mi-janvier. Les parents des filles (trois femmes et un homme) ont été condamnés à trois ans d'emprisonnement pour le crime de mutilation génitale féminine. Un cinquième accusé a été acquitté faute de preuve. Le Procureur a indiqué qu'il ferait appel de l'acquittement. Il s'agit de la troisième affaire de mutilation génitale féminine instruite depuis la promulgation de la loi. Le BINUGBIS, appuyé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), travaille en collaboration étroite avec la société civile et les autorités pour lutter contre cette pratique.

22. Le 1^{er} juin, la juridiction a été saisie de la première affaire tombant sous le coup de la loi contre la violence domestique. La brigade des femmes et des filles de la police judiciaire a arrêté une femme du quartier Missira de Bissau pour sévices aggravés sur enfant. La police a renvoyé l'affaire au Bureau du Procureur général, qui a confirmé son intention d'engager des poursuites, et relâché la suspecte en l'obligeant à se manifester régulièrement auprès d'une autorité compétente.

23. Les manquements aux droits des personnes privées de liberté ont été parmi les violations des droits de l'homme les plus graves et récurrentes durant la période considérée. Les conditions de vie dans les prisons et les centres de détention, y compris les cellules des commissariats de police, continuent de se détériorer. Des visites de contrôle périodiques font apparaître une surpopulation critique; un défaut d'accès à l'aide juridictionnelle et aux soins médicaux; un mépris des garanties d'une procédure régulière, nombre de personnes étant détenues sans inculpation ou plus longtemps que la durée maximale prévue par la loi; l'absence d'eau potable, de toilettes et d'installations d'hygiène; des cellules dépourvues de lumière du jour ou de ventilation; et, plus généralement, des infrastructures mal entretenues. Ces conditions relèvent d'un traitement cruel et inhumain et sont loin de satisfaire à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et aux normes nationales minimales en la matière. Le BINUGBIS s'emploie présentement à l'élaboration d'un rapport qui rendra compte de ces constatations et contiendra des recommandations aux fins d'amélioration, et qui sera communiqué aux Ministères de la justice et de l'intérieur.

D. Situation socioéconomique et humanitaire

24. Bien qu'elle demeure fragile, l'évolution récente de la situation socioéconomique en Guinée-Bissau est encourageante. Du fait de l'augmentation des recettes et du rétablissement des flux financiers internationaux, le Gouvernement s'est remis à régler des arriérés. D'après le Fonds monétaire international et le PNUD, les recettes douanières et fiscales se sont considérablement améliorées en 2014 (de 39 % et 9 % respectivement), le Gouvernement ayant resserré les contrôles sur les importations de carburant et

simplifié les mesures d'exonération fiscale (sur le carburant principalement), remis en état les postes de douane et intensifié la vérification fiscale des gros contribuables. À ce jour, la quasi-totalité des arriérés de salaires et les traitements des fonctionnaires sont payés régulièrement. Dans le même temps, le Gouvernement a réglé tous les arriérés de la dette extérieure, à l'exclusion des arriérés à caractère technique ou au titre des quotes-parts à verser à plusieurs organisations internationales. Malgré cette amélioration récente, la mobilisation des revenus intérieurs demeure précaire et l'écart fiscal reste important. L'inefficacité de la société publique d'électricité et d'eau (EAGB) met à rude épreuve les finances publiques. En 2015, le Gouvernement fait des versements d'un montant de 2,8 milliards de francs CFA (environ 4,8 millions de dollars des États-Unis) à EAGB pour couvrir les pertes actuelles et passées. Malgré les hausses des prix des denrées alimentaires, en particulier des produits à base de céréales et des fruits au cours du premier trimestre de 2015, l'inflation reste mitigée. On prévoit un taux de croissance moyen de 4,7 % en 2015.

25. Le Plan stratégique et opérationnel du Gouvernement pour 2015-2020 et les résultats de la table ronde des partenaires internationaux offrent une base essentielle pour assurer, de manière cohérente, l'engagement et la mobilisation de partenaires conformément au principe de l'efficacité de l'aide au développement. Par l'intermédiaire du bureau du coordonnateur résident, l'ONU aide le Gouvernement à renforcer ses capacités de coordination et de mobilisation des ressources.

26. En ce qui concerne le développement durable, le Ministère de l'environnement a lancé en mai 2015, avec le soutien de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du PNUD, le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts en Guinée-Bissau. L'objectif est de garantir la conservation des forêts, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestier. Pour atténuer les effets des changements climatiques, le Ministère de l'environnement a ouvert un centre météorologique et climatologique dans la région de Gabú, contribution du Fonds pour l'environnement mondial apportée par l'intermédiaire du PNUD.

27. Les noix de cajou continuent d'être la principale exportation de la Guinée-Bissau et l'une des principales sources de revenu pour de nombreuses familles, en particulier dans les zones rurales. La campagne 2015, lancée officiellement le 18 avril, est jugée prometteuse. Le Gouvernement a annoncé un train de mesures de lutte contre la contrebande des noix de cajou. Il compte en exporter 200 000 tonnes en 2015, au prix de 1 100 dollars la tonne, contre 136 000 tonnes en 2014.

28. Après la mauvaise récolte enregistrée pendant la campagne agricole 2014/15, une rapide évaluation de l'impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages les plus vulnérables a été réalisée dans les huit régions du pays en mars. Plus de 90 % des ménages interrogés ont indiqué que le rendement des cultures pendant la campagne 2014-2015 a considérablement diminué par rapport à la précédente campagne, ce qui a un effet préjudiciable sur les disponibilités alimentaires, 51 % des ménages indiquant qu'ils ne disposaient que d'un mois de réserves de céréales. Il ressort de l'évaluation que 80 % des ménages interrogés dans les régions les plus touchées – Cacheu, Oio, Bafatá et Gabú – n'avaient pas de réserves de semences suffisantes pour la campagne 2015/16. L'action visant à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays a été conduite par le

Ministère de l'agriculture et du développement rural, avec le concours du Programme alimentaire mondial (PAM) et de la FAO. Les résultats de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de la Guinée-Bissau 2014, publiée en avril 2015 par le Ministère de l'économie et des finances et l'Institut national de statistique, avec l'appui de l'UNICEF, permet de disposer de données détaillées pour assurer la fourniture de services dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale.

29. À ce jour, aucun cas confirmé de maladie à virus Ebola n'a été signalé en Guinée-Bissau. Toutefois, le pays reste exposé à un risque élevé. Pour que le pays puisse contenir cette menace, il importe au plus haut point de renforcer la préparation préalable et la capacité d'intervention rapide. Un dispositif de coordination nationale a été mis en place et des organismes des Nations Unies et leurs partenaires, notamment l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis et le Ministère portugais de la santé, apportent un appui direct pour la mise en œuvre des mesures de prévention et d'intervention rapide. Les 24 et 25 juin, mon Représentant spécial et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola par intérim s'est rendu en Guinée-Bissau en vue de faire le point sur les efforts de prévention et de préparation et d'évaluer avec le Gouvernement de quelle manière l'ONU peut mobiliser davantage d'appui. À l'issue de sa visite, il a demandé aux autorités nationales de renforcer leur coordination et à la population de rester vigilante. Une mission interinstitutions composée de représentants des Centers for Disease Control and Prevention, de l'OMS, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du PAM a été déployée pour aider à améliorer la coordination entre tous les acteurs concernés aux niveaux national, local et transnational, et pour renforcer les capacités de préparation et d'intervention rapide.

II. État d'avancement de l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

A. Concertation politique sans exclusive et réconciliation nationale

30. Le 9 avril, le Bureau intégré a appuyé l'organisation d'un séminaire de la Commission sortante d'organisation de la Conférence nationale en faveur de la consolidation de la paix et du développement, chargée d'examiner les travaux entrepris depuis le précédent séminaire tenu à la fin de 2014 et de préparer la passation des charges aux nouveaux membres de la Commission qui prendraient leurs fonctions le 18 mai. La Commission sortante a recommandé, entre autres, le lancement d'un programme de communication avec le public afin de préciser les objectifs de la Commission, la mise à jour des règlements internes de la Commission et la mise en place de son propre budget et de ses locaux financés par le Gouvernement. Ces recommandations ont été présentées à la nouvelle Commission sous forme de notes de passation des charges.

B. Conseils et appui stratégiques et techniques fournis aux autorités nationales en vue de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité nationale et des stratégies de promotion de l'état de droit

31. Au cours de la période considérée, le Bureau intégré a coprésidé, accueilli et appuyé des réunions du Groupe de travail des partenaires internationaux sur la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que les séances consacrées à l'état de droit et à la réforme totale du secteur de la sécurité au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement, qui visaient à assurer une démarche coordonnée entre les partenaires internationaux qui appuient la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit.

32. À la demande du Gouvernement bissau-guinéen, une mission conjointe d'évaluation du secteur de la sécurité, conduite par l'Union africaine et comprenant des représentants de l'Union africaine, de l'ONU, de la CEDEAO, de l'Union européenne, de la Communauté des pays de langue portugaise et du Réseau africain pour le secteur de la sécurité, a été menée du 2 au 12 mars. Elle avait pour objet de déterminer les domaines prioritaires d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et les possibilités qui s'offrent aux parties prenantes et aux partenaires disposés à appuyer une initiative nationale et sans exclusive de réforme totale du secteur de la sécurité. Les recommandations formulées à l'issue de la mission seront rapportées aux directives relatives à la réforme du secteur de la sécurité établies par l'Union africaine, l'ONU et la CEDEAO en vue d'améliorer l'obligation de rendre des comptes, l'efficacité, l'efficacités et la rapidité d'exécution et de renforcer le contrôle démocratique des institutions chargées de la sécurité en Guinée-Bissau.

33. Du 2 mars au 31 mai, le Bureau intégré a aidé le Département des armes et des munitions de l'armée bissau-guinéenne à enregistrer les armes militaires détenues à titre privé par des membres des forces armées. L'armée a invité tous les militaires en service actif ou à la retraite, les réservistes et les membres de la famille des anciens combattants de la liberté décédés à déclarer toute arme de guerre en leur possession aux fins d'enregistrement. Le Bureau intégré a également aidé le Département à mener à bien une campagne de sensibilisation du public, en imprimant et distribuant des affiches et en diffusant des messages radiophoniques en portugais, créole, peulh, mandingue et balante dans les régions de l'est et du sud du pays.

34. Le 21 avril, le Président a promulgué le décret-loi portant création de la Caisse de retraite spéciale pour les forces armées et les institutions chargées de la sécurité, qui avait été approuvé par le Conseil des ministres le 26 février et qui vient abroger le décret-loi n° 9/2010 du 5 avril 2010 portant création du Fonds spécial. Le Bureau intégré a fourni un appui technique pour l'élaboration, l'examen et la publication du nouveau décret-loi, qui comporte deux volets principaux, à savoir la pension et le versement d'une gratification unique. La prestation pécuniaire proposée serait financée par les partenaires internationaux, le Gouvernement apportant une contribution de 10 %. Le décret-loi ouvre la voie à la démobilisation par le biais du départ à la retraite d'un maximum de 1 498 fonctionnaires, sur un total de 2 282 à démobiliser. Le personnel devant être démobilisé qui ne remplit pas les conditions requises au titre de la Caisse de retraite spéciale bénéficierait d'un mécanisme de réintégration. Le Gouvernement a confirmé sa détermination à mettre à la retraite

500 militaires et membres des services de sécurité d'ici à la fin de 2015, sous réserve d'un apport de fonds de la part des partenaires.

35. Du 12 au 15 mai, le Bureau intégré a continué de mettre en œuvre le programme de sensibilisation à la réforme du secteur de la sécurité nationale, en ciblant plus de 700 nouvelles personnes dans les régions du sud. Ce programme a pour objectif de promouvoir le dialogue, le renforcement de la confiance et l'échange mutuel de connaissances entre les différentes institutions nationales, la population civile et les acteurs internationaux. Il vise à renforcer le contrôle dans le cadre de l'action menée en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit.

C. Bons offices de l'Organisation des Nations Unies

36. Mon Représentant spécial a pleinement utilisé de ses bons offices pour aider à instaurer la confiance entre les parties prenantes et à prévenir une escalade des tensions. Il a poursuivi ses contacts avec les principales parties prenantes nationales, en particulier le Président de la République, le Premier Ministre et le Président du Parlement. Il a également tenu des consultations régulières avec les partis politiques et la société civile, notamment les organisations de femmes et de jeunes, ainsi qu'avec les chefs religieux, les syndicats et les représentants du secteur privé, en étroite coordination avec les acteurs internationaux et régionaux, notamment la CEDEAO.

D. Aide apportée au Gouvernement bissau-guinéen pour mobiliser, harmoniser et coordonner l'assistance internationale

37. Mon Représentant spécial a continué de présider les réunions mensuelles avec les partenaires internationaux basés à Bissau afin de coordonner l'appui au pays. Le 27 février, il a présidé une réunion de ce type avant la tenue de la table ronde des partenaires internationaux. Les participants ont eu un échange de vues sur le contenu du Plan stratégique et opérationnel du Gouvernement pour 2015-2020. Le Ministre de l'économie et le Secrétaire d'État à la planification et au développement ont participé au débat afin de donner aux partenaires internationaux des explications sur tout point du document pouvant susciter des doutes. Le 10 avril, mon Représentant spécial a organisé une réunion du groupe consultatif de la table ronde, à laquelle ont participé des représentants de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise, de la CEDEAO et de l'Union européenne en Guinée-Bissau, ainsi que celui de la Banque mondiale basé à Dakar. Le 14 avril, il a présidé une séance d'information avec les partenaires internationaux basés à Bissau, au cours de laquelle a été abordée la suite à donner à la table ronde.

38. Le 7 mai, mon Représentant spécial a rencontré le Président du Sénégal, Macky Sall, à Dakar pour faire le point sur le processus de stabilisation politique en Guinée-Bissau, notamment le rôle joué par la CEDEAO. Il a informé le Président des mécanismes de mise en œuvre et de suivi que mettaient en place les autorités nationales de Guinée-Bissau, avec l'appui de l'ONU et des partenaires, pour contribuer à concrétiser les engagements pris par les partenaires internationaux lors de la table ronde. Il a également fait état des progrès réalisés et des problèmes

rencontrés en ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. Pour sa part, le Président Sall a salué le rôle essentiel que continuaient de jouer l'ONU et ses partenaires et réaffirmé son engagement à concourir à la stabilisation de la Guinée-Bissau.

E. Renforcement des institutions démocratiques, des moyens de fonctionnement des organes de l'État et du respect des règles constitutionnelles

39. Pour promouvoir la participation des citoyens, le Bureau intégré a aidé les organisations de la société civile des régions de Bafatá et de Cacheu à renforcer les contacts avec l'Assemblée nationale au sujet du développement socioéconomique local. Celles-ci ont invité les représentants des commissions de l'Assemblée nationale à se rendre dans les régions.

F. Conseils et appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire

40. Au cours de la période considérée, le Bureau intégré a fourni des conseils stratégiques et un appui technique aux autorités nationales pour l'élaboration d'un plan stratégique national de police et de sécurité intérieure (2015-2020), appelé à servir de feuille de route permettant d'assurer efficacement des fonctions de police dans un avenir proche. Il a fallu ainsi organiser six ateliers entre le personnel du Bureau intégré et ses homologues nationaux.

41. L'ONU a continué d'apporter son concours à la coordination des activités dans le domaine de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire. Le 3 février, 11 magistrats, dont deux femmes, ont obtenu leur diplôme du Centre de formation judiciaire, qui est financé par le PNUD, en collaboration avec le BINUGBIS. Les 19 et 20 février, le Bureau intégré a organisé un atelier de validation afin d'évaluer la gestion des ressources humaines et des capacités opérationnelles du système national de circulation routière, l'objectif étant d'améliorer l'image que la population se fait de l'autorité publique et de la sécurité. L'évaluation, qui a mis en évidence la nécessité d'accélérer l'approbation du code national de la route révisé, jettera les bases de l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes en vue d'améliorer la circulation et de la poursuite de l'élaboration de nouveaux modules de formation. En outre, le Bureau intégré a fourni un appui aux autorités nationales pour l'élaboration de formulaires normalisés de la police, notamment pour les rapports d'incidents, les dépositions des victimes et des témoins, la collecte de preuves, la détention de suspects, les mandats de perquisition, la déclaration des suspects, l'examen médical et les ordonnances de détention. Ces formulaires ont été immédiatement adoptés par la police de sécurité publique et la Police nationale. Ils devraient être adoptés par tous les organismes de maintien de l'ordre dans le cadre des normes nationales réglementaires.

42. Depuis le 20 mars, le Bureau intégré apporte un appui au programme national d'enregistrement et d'évaluation des agents de police et d'autres services de maintien de l'ordre dans le cadre du processus de filtrage et de certification qui s'est interrompu au lendemain du coup d'État d'avril 2012. L'évaluation fournira des données sur les membres des institutions chargées de la sécurité intérieure qui ont pris fonction au cours des deux dernières années et sera aussi utilisée dans les prochaines phases du processus de sélection, de formation et de certification. Elle devrait s'achever fin juillet 2015 au plus tard. À ce jour, 3 200 agents, dont 400 femmes, des services de police et de sécurité intérieure ont été enregistrés et leurs données mises à jour dans la base de données.

43. Entre février et juin, le Conseil supérieur de coordination de la police et de la sécurité intérieure, composé des chefs des institutions de la police nationale a tenu, avec la participation de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), cinq réunions en vue de renforcer la coordination, l'échange d'informations et l'analyse conjointe des conditions de sécurité. Le Bureau intégré gère l'ordre du jour et assure les fonctions de secrétariat de ces réunions.

44. Entre avril et juin, le Bureau intégré a dispensé une formation en matière d'analyse du lieu du crime et d'enquête médico-légale à 60 agents de différents organismes de maintien de l'ordre à São Domingos, Bafatá et Buba, afin de renforcer leur capacité de mener des investigations sur le lieu du crime et de perfectionner leur connaissance des procédures uniformes pour les enquêtes sur les crimes violents et les infractions contre les biens.

45. Du 19 au 29 mai, le Bureau intégré a aidé les organismes nationaux de maintien de l'ordre et le Bureau du Procureur général à organiser une opération au cours de laquelle la base de données en réseau mobile d'INTERPOL a été utilisée à différents points d'entrée en Guinée-Bissau par voie terrestre, maritime et aérienne. Le Bureau du Procureur général a dépêché des procureurs dans chaque site, aux côtés des policiers. Six étrangers porteurs de passeports bissau-guinéens, soupçonnés de détenir des documents d'identification falsifiés, ont été placés en détention, et six passeports européens volés ont été confisqués dans le cadre de l'opération.

46. Le 3 mars, mon Représentant spécial a assisté à la cérémonie d'ouverture de la nouvelle année judiciaire à Bissau, qui était présidée par le Président Vaz. La cérémonie a été marquée par plusieurs interventions qui ont relevé les défauts du système judiciaire, à savoir la corruption, l'ingérence politique et le manque de professionnalisme des magistrats, des juges, des fonctionnaires et des avocats, autant de facteurs qui nuisent à l'image que la population a de l'ensemble du système. Dans son discours d'ouverture, le Président a réaffirmé le principe de la primauté de l'état de droit, ainsi que son soutien au projet de programme national de réforme de la justice.

47. Le 13 mars, le Programme national de réforme de la justice (2015-2019) a été lancé officiellement par le Ministère de la justice. Il s'articule autour de cinq grands axes, à savoir : a) l'indépendance et la transparence du secteur de la justice; b) l'efficacité du système judiciaire; c) le renforcement des capacités humaines et matérielles; d) la réforme juridique; e) l'accès à la justice et à la loi. Le Programme a un coût estimé à 48 millions de dollars. Le Gouvernement s'est engagé à fournir jusqu'à 4 % de ce montant et à mobiliser le reste auprès des partenaires internationaux. Le Gouvernement entend parvenir, d'ici à 2019, à assurer

l'indépendance totale et l'intégrité de l'appareil judiciaire et améliorer l'accès et l'administration de la justice pour tous. Les organismes des Nations Unies présents à Bissau, en particulier le PNUD, ont fourni un appui technique et financier considérable à l'élaboration du Programme national.

48. Du 4 au 8 et du 18 au 22 mai, le Bureau intégré a organisé un stage de formation de deux semaines à l'intention des magistrats bissau-guinéens sur le règlement des litiges administratifs, en collaboration avec le PNUD, qui aide le personnel national à gérer l'école de la magistrature.

49. Pendant le mois de juin, en guise de contribution au débat sur le Code de justice militaire en cours à l'Assemblée nationale, le Bureau intégré a aidé le Ministère de la défense à publier et diffuser auprès des parties prenantes nationales le projet de principes des Nations Unies sur l'administration de la justice par les tribunaux militaires, qui a été examiné lors du Forum annuel sur la justice pénale organisé par les Ministères de la justice et de la défense, avec l'appui du Bureau intégré, en octobre 2014.

G. Promotion et protection des droits de l'homme, suivi de la situation et diffusion d'information

50. Au cours de la période considérée, le Bureau intégré a collaboré avec la police et les autorités judiciaires afin d'aider les chefs religieux locaux et les organisations de la société civile telles que l'association Amis des enfants, qui mènent une action de médiation visant à secourir et à protéger des filles mariées de force. Depuis janvier 2015, leurs efforts ont abouti au retour de cinq filles âgées de 13 à 19 ans dans leurs foyers, après que les membres de leur famille se sont engagés à ne pas les forcer à se marier. L'association, qui a suivi le devenir de ces filles, a confirmé qu'elles étaient en sécurité. Elle s'occupe en outre de 26 autres filles sauvées du mariage forcé qui vivent dans un foyer qu'elle gère. Le Bureau intégré continue d'appuyer l'activité de sensibilisation aux droits de l'homme en relation avec les mariages forcés, et il coopère avec les forces de l'ordre en vue de déterminer les moyens qui leur permettraient de procéder à l'arrestation des personnes impliquées dans de tels crimes et d'autres crimes sexistes.

51. Les 18 et 19 février, le Bureau intégré a animé à Bissau un atelier qui a réuni 60 membres d'associations locales de défense des droits de l'homme implantées dans tout le pays. Les participants ont reçu un enseignement portant sur les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et sur leur complémentarité avec la législation nationale bissau-guinéenne, ainsi que sur les techniques de base de collecte d'informations. Les formations de ce type renforcent les moyens d'action des personnes œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et favorisent la constitution d'un réseau ouvert de défenseurs de cette cause qui collaborent avec le Bureau intégré dans leur région.

52. Entre le 20 avril et le 7 mai, le Bureau intégré a organisé trois rassemblements traditionnels (*djumbais*) sur l'île de Bubaque, à Bafatá et à Gabú afin d'alerter sur la nécessité de lutter contre la violence domestique, les mariages précoces et forcés, les mutilations génitales féminines et la traite et l'exploitation d'enfants, et sur l'importance qu'il y avait à poursuivre en justice les auteurs de ces crimes. Près de 800 représentants d'organisations locales, d'associations de jeunes, d'élèves des cycles d'enseignement primaire et secondaire et de chefs traditionnels ont participé

à ces débats publics. Le rassemblement de Bubaque, organisé en collaboration avec le centre d'accès à la justice local, s'est conclu avec l'approbation d'une lettre adressée au Gouvernement et aux médias dans laquelle il est demandé de remettre en service le tribunal local fermé depuis 2004.

53. Du 4 au 8 mai, le Bureau intégré, en collaboration avec le Centre de formation judiciaire et dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de réforme de la justice pour la période 2015-2019, a mené à terme une série de formations relatives aux droits de l'homme et à l'administration de la justice, qui s'adressaient à des juges et des procureurs civils et militaires, à des avocats et à des membres de la police judiciaire.

H. Conseils et appui stratégiques et techniques fournis au Gouvernement bissau-guinéen aux fins de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée

54. Durant la période considérée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en étroite collaboration avec le Bureau intégré, a continué de fournir un appui en matière de renforcement des capacités, de logistique, de formation et d'assistance technique spécialisée à la cellule de lutte contre la criminalité transnationale et à d'autres services de répression, dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues. La cellule a conduit des missions de renseignement et des évaluations conjointement avec les forces de police nationales sur toute la période considérée, et elle a participé à plusieurs opérations entre février et juin.

55. Le 26 février, le Bureau intégré et l'ONUDC, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, ont fourni à la cellule un véhicule afin de renforcer ses capacités opérationnelles. Le même jour, le conseil de direction de la cellule a validé la nomination de six nouveaux policiers et a autorisé le recrutement de six personnes. À l'heure actuelle, 20 policiers sont affectés à la cellule.

56. Entre le 27 et le 30 avril, l'ONUDC et le Bureau intégré ont appuyé conjointement un programme de formation et d'opérations visant à lutter contre la contrebande, destiné à 20 membres de la police judiciaire, de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale, de la garde nationale et d'INTERPOL, qui portait sur l'utilisation de la base de données en réseau mobile d'INTERPOL et entré dans le cadre du projet de communication aéroportuaire. Financé par l'Union européenne, ce projet lancé en Guinée-Bissau en 2010 vise à renforcer les capacités de lutte contre la drogue en reliant entre eux certains aéroports internationaux d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes.

57. Le 26 mai, le conseil de direction de la cellule a approuvé une procédure opérationnelle permanente relative aux enquêtes menées dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, portant sur le trafic de drogues. Le 14 juillet, il a approuvé trois autres procédures opérationnelles permanentes portant sur la lutte contre la traite des enfants, la détection de documents frauduleux et la coopération entre les autorités de police. Entre le 20 et le 30 juillet, 30 policiers ont reçu une formation à l'application de ces pratiques dans tous les services concernés. La cellule de lutte contre la criminalité transnationale continue de développer ses

capacités dans le domaine du renseignement par l'intermédiaire d'une base de données mise en place en 2014. Durant la période considérée, la responsabilité associée à l'utilisation de cette base a été entièrement transférée aux autorités nationales.

58. Les 4 et 5 juin, l'ONUDC a organisé à Bissau un atelier régional sur les cellules de lutte contre la criminalité organisée dans la sous-région, qui a réuni des participants venus de Guinée-Bissau, du Libéria et de Sierra Leone. Cette manifestation a donné lieu, entre autres, à des débats sur l'harmonisation des cadres légaux, l'aide juridique, les opérations conjointes et la mise en évidence des difficultés et des obstacles. L'atelier s'est achevé sur la signature d'un protocole régional commun relatif à la coordination et à la coopération entre cellules de lutte contre la criminalité organisée.

59. Entre le 1^{er} et le 20 juin, l'ONUDC a appuyé l'installation à Bissau d'un laboratoire d'analyse des drogues à l'usage de toutes les autorités de police bissau-guinéennes. Deux spécialistes, un Espagnol et un Libérien, ont fourni l'assistance technique. À cette occasion, une procédure opérationnelle permanente relative au fonctionnement du laboratoire de police a été établie et une formation spécialisée a été dispensée aux parties nationales intéressées.

I. Prise en compte du principe de l'égalité entre les sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

60. La célébration de la Journée internationale de la femme, le 8 mars à Bissau, a donné lieu à une marche à laquelle ont participé des membres du Gouvernement, l'épouse du Président, des représentants du Cabinet présidentiel, du corps diplomatique et d'organisations régionales et internationales, ainsi que mon Représentant spécial. Plusieurs manifestations parallèles ont eu lieu le 6 mars, dont un débat parlementaire sur les progrès de l'application de la Déclaration de Canchungo. En outre, les 6 et 7 mars, le Bureau intégré a dispensé à São Domingos (région de Cacheu), à l'intention de 40 policiers, des organisations de la société civile et des groupes de femmes, une formation sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste et sur les mesures à prendre pour lutter contre ce phénomène.

61. Les 20 et 21 mars, le Bureau intégré et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont facilité la tenue d'un atelier à Canchungo (région de Cacheu), organisé à l'intention des députées et des présidents des commissions parlementaires spécialisées (10 hommes et 14 femmes). L'atelier a débouché sur la création d'un groupe de femmes parlementaires qui a pris le nom de Réseau national des femmes parlementaires. Les députées ont constaté leur manque de formation et elles ont demandé des moyens supplémentaires afin d'être à même de lire les projets de loi et de contribuer à leur élaboration dans une optique axée sur l'égalité des sexes, de défendre leur cause et de mener des actions de sensibilisation. Les participantes ont également adopté la Déclaration de Canchungo comme principal document stratégique du groupe.

62. La Déclaration de Canchungo, un instrument de sensibilisation adopté en octobre 2014 lors d'un séminaire consacré à la problématique hommes-femmes et

financé par le Bureau intégré, vise à alerter les autorités nationales sur l'urgence nécessaire d'adopter des stratégies permettant une plus large participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions, préalable à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit. Le 11 février, la Déclaration a été officiellement présentée au Président, à l'Assemblée nationale et au Gouvernement, qui se sont engagés à la mettre en œuvre au sein des institutions de l'État. Lors de l'atelier tenu en mars, le Réseau national des femmes parlementaires a considéré qu'il était prioritaire d'instituer un quota de femmes en révisant la loi électorale et la loi sur les partis politiques, de diffuser les lois relatives aux mutilations génitales féminines et de lutter contre la violence domestique.

63. Du 14 au 17 avril, le Bureau intégré a aidé le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur à organiser deux ateliers consacrés à l'intégration d'une démarche antisexiste à l'intention de 70 militaires et policiers (52 hommes et 18 femmes), dans les régions de Quinara et de Gabú. Les participants ont reçu des outils qui doivent leur permettre d'élaborer des plans et de mettre en œuvre des mesures dans le secteur de la sécurité qui tiennent compte de l'égalité de sexes, ce qui suppose notamment de poursuivre les réformes et de promouvoir le recrutement des femmes.

64. Du 11 au 18 mai, dans le cadre du projet Union européenne-PNUD visant à appuyer les institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans les pays africains de langue officielle portugaise et au Timor oriental, le Réseau national des femmes parlementaires a animé un séminaire de partage des expériences avec des députées caboverdiennes sur l'orientation des politiques et des débats budgétaires dans une perspective d'égalité des sexes.

J. Collaboration avec la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre des priorités de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix

65. Du 19 au 21 avril, le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Antonio de Aguiar Patriota (Brésil), s'est rendu dans le pays pour rencontrer les autorités nationales et les partenaires étrangers. Dans le prolongement de la table ronde des partenaires internationaux tenue en mars 2015, il a dit que la Commission continuait de fournir un appui aux autorités et à la population bissau-guinéennes et avait la ferme volonté d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre les priorités fixées dans le plan de développement, notamment par la conduite de grandes réformes comme celle du secteur de la sécurité.

66. Le 29 avril, le Premier Ministre et mon Représentant spécial ont été invités à s'exprimer devant le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix constitué par le Secrétaire général. Depuis Bissau, par vidéoconférence, ils ont informé le Groupe consultatif des possibilités qui s'offraient à la Guinée-Bissau et des défis qu'elle rencontrait au lendemain de la table ronde des partenaires internationaux, ainsi que des efforts déployés par l'ONU pour mettre en œuvre les priorités fixées par le Gouvernement.

67. Le 19 mai, le Comité exécutif des programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a approuvé le plan des priorités de consolidation de la paix pour 2015-2017, qui jette les bases du réinvestissement total du Fonds en Guinée-Bissau pour les trois prochaines années. Ce plan strictement aligné sur les priorités du Gouvernement, d'un montant de 15 millions de dollars, concernera avant tout des domaines d'intervention porteurs qui touchent aux principaux facteurs de conflit en Guinée-Bissau, à savoir la promotion d'un dialogue national constructif sur le plan politique et la formation d'un consensus entre les responsables politiques et économiques et ceux de la société civile; la modernisation des forces de défense et de sécurité; le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité du système judiciaire de sorte que l'engagement des autorités d'instaurer l'état de droit gagne du crédit dans la population; l'accès des femmes et des jeunes à la vie politique et aux débouchés économiques. Le 23 juin, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé le financement du plan des priorités à hauteur de 10 millions de dollars.

IV. Questions transversales

A. Intégration du système des Nations Unies

68. Au cours de la période considérée, sous l'égide du Gouvernement, le système intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau, dont les organismes résidents et non résidents et le Bureau intégré, a établi un nouveau cadre de partenariat pour la période 2016-2020, conforme au Plan stratégique et opérationnel national, qui devrait être signé par les autorités du pays au cours du troisième trimestre. Grâce à ce cadre de partenariat avec le pays (plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement 2016-2020), il fournira un appui au Gouvernement, disposant à cette fin d'un budget estimé à environ 381 millions de dollars, dont 10 millions fournis par le Fonds pour la consolidation de la paix.

B. Information

69. Au cours de la période considérée, le Bureau intégré a diffusé 18 programmes radio hebdomadaires sur les ondes de la radio nationale et d'une radio privée, assurant une couverture presque totale du territoire et traitant de thèmes tels que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'impunité et l'état de droit, la table ronde des partenaires internationaux, la sensibilisation à l'Ebola, l'environnement, les changements climatiques et leurs effets sur la sécurité alimentaire, la réforme du secteur de la sécurité et la gouvernance et les activités menées par l'ONU en Guinée-Bissau. Par ailleurs, 52 articles sur des thèmes proches ont été mis en ligne sur le site du Bureau intégré, en anglais et en portugais.

70. Le 3 mai, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le Bureau intégré a organisé une conférence sur la liberté de la presse et la déontologie professionnelle en vue de renforcer les moyens des journalistes locaux, à laquelle 300 personnes ont participé, des journalistes et 200 étudiants. Dans le cadre de cette manifestation et avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, des exemplaires de la loi relative aux médias nationaux ont été distribués aux

journalistes locaux, aux associations de médias et au Secrétariat d'État à la communication sociale.

C. Sûreté et sécurité du personnel

71. Durant la période considérée, le personnel des Nations Unies n'a été l'objet d'aucune menace directe; seuls deux infractions mineures et deux accidents de la route sans gravité, qui n'ont pas fait de victime, ont été signalés.

V. Observations

72. La population bissau-guinéenne a montré qu'elle était déterminée à suivre la voie de la paix et du développement, ce qu'elle a manifesté clairement par sa participation enthousiaste aux élections générales de 2014 et, plus récemment, par le soutien populaire apporté aux préparatifs de la table ronde des partenaires internationaux, une mobilisation qui a révélé ses véritables attentes. Un an après le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays, j'engage les responsables politiques à continuer de collaborer étroitement, de sorte que le pays progresse vers la stabilité et le développement. Je reste déterminé à œuvrer activement avec les dirigeants nationaux et régionaux afin d'appuyer cette action.

73. Le succès considérable de la table ronde des partenaires internationaux a ramené durablement la Guinée-Bissau dans les rangs de la communauté internationale. Je remercie les partenaires du pays de leur engagement et je les encourage à collaborer avec le Gouvernement afin d'honorer rapidement les promesses faites à l'appui du Plan stratégique et opérationnel national pour la période 2015-2020.

74. Le Gouvernement bissau-guinéen et ses partenaires internationaux doivent à présent tirer le meilleur parti de cet élan pour établir sur des bases solides une paix durable et un développement socioéconomique à long terme. Je me félicite de l'adoption du nouveau cadre de partenariat entre l'ONU et le Gouvernement, qui repose sur les principes de responsabilité partagée et d'efficacité et va dans le même sens que le plan national. Mon Représentant spécial continuera de mobiliser l'appui de la communauté internationale et de le coordonner.

75. Je me félicite que la commission organisatrice de la conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement, chargée de relancer un dialogue national ouvert à tous qui conduise à la réconciliation, ait repris ses travaux. J'engage toutes les parties prenantes nationales à utiliser cette plateforme pour trouver des solutions collectives et consensuelles aux problèmes auxquels le pays est confronté. L'ONU demeure disposée à fournir un appui politique et technique aux autorités et à la Commission dans les efforts qu'elles font pour instaurer un contexte favorable à l'ouverture d'un dialogue franc entre tous les Bissau-Guinéens.

76. Je suis préoccupé par les tendances factieuses profondément ancrées dans la vie politique et sociale, qui imprègnent les partis politiques et les institutions du pays et continuent de menacer gravement sa stabilité et son développement à long terme. Les organes de souveraineté de l'État doivent d'autant plus coopérer que la Constitution n'établit pas de claire distinction entre les rôles et les responsabilités de chacun. Je demande aux dirigeants du pays de faire preuve de la volonté

politique nécessaire pour surmonter cette difficulté grâce au dialogue. Il est en effet crucial d'instaurer un dialogue politique ouvert à tous et de poursuivre la révision de la Constitution. J'exhorte les organes de souveraineté à coopérer, de mettre de bonne foi leurs différends entre parenthèses et d'entretenir des relations constructives dans le respect de la Constitution aux fins de la stabilité, de la paix à long terme et du développement durable.

77. La réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est une condition *sine qua non* à la réalisation de progrès durables en Guinée-Bissau. À cet égard, je note avec satisfaction la promulgation du décret-loi relatif au fonds de pension créé spécialement pour les membres des forces armées et des institutions chargées de la sécurité, qui facilitera la démobilisation. Il s'agit d'un pas important vers la modernisation et le contrôle de l'armée par la société civile. Le moment est venu pour les dirigeants bissau-guinéens de manifester leur volonté politique en accélérant ce processus et en mobilisant les ressources nécessaires avec l'aide des partenaires internationaux.

78. Je suis préoccupé par la faiblesse persistante des institutions de justice pénale du pays. La réforme du secteur judiciaire est un préalable sans lequel les Bissau-Guinéens ne pourront pas exercer leurs droits fondamentaux, et les crimes graves et la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues et la traite des êtres humains, ne pourront pas être combattus. À cet égard, j'exhorte les autorités à mettre en œuvre le programme national de réforme de la justice (2015-2019), le plan national de lutte contre la criminalité transnationale organisée et les recommandations formulées dans le cadre de l'examen périodique universel de la Guinée-Bissau conduit par le Conseil des droits de l'homme en janvier 2015.

79. La consolidation de l'état de droit, la lutte contre l'impunité, la criminalité organisée et la corruption, et la protection et la promotion des droits de l'homme font partie intégrante de l'action menée pour remédier aux causes profondes de l'instabilité et pour instaurer un contrat social entre l'État et le peuple. Je suis particulièrement inquiet que les enquêtes sur de graves violations des droits de l'homme commises dans le passé n'aient guère progressé, tout comme l'établissement de mécanismes de responsabilité applicables dans de tels cas.

80. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude au personnel du Bureau intégré et à l'équipe de pays des Nations Unies, agissant sous la direction de mon Représentant spécial, Miguel Trovoada, ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau, pour leurs inlassables contributions à la consolidation de la paix dans ce pays.